



Commune de COUVRON-ET- AUMENCOURT

Services de distribution
publique d'eau potable
et de l'assainissement

Rapport annuel sur le prix
et la qualité des services
EXERCICE 2018

TABLE DES MATIERES

1. <u>Service de distribution publique d'eau potable</u>	Page 3
1.1 Généralités	Page 3
1.2 Volumes	Page 3
1.3 Les principales installations	Page 5
A/ Installations	Page 5
B/ La qualité de l'eau distribuée	Page 6
C/ Les consommations énergétiques	Page 7
1.4 Les propositions d'amélioration	Page 7
2. <u>Service public d'assainissement</u>	Page 8
2.1 Généralités	Page 8
2.2 Les principales installations	Page 9
A/ Réseau	Page 9
B/ Installations actuelles	Page 9
C/ Qualité des rejets	Page 11
2.3 Interventions au cours de l'année	Page 12
3. <u>Prix des services</u>	Page 13

1. Service de distribution publique d'eau potable

1.1 Généralités

La gestion du service de distribution publique de l'eau potable a été affermée à la société VEOLIA par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016. Cette délégation a débuté le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 10 ans.

Présentation des chiffres clés :

	Année 2018
Nombre d'habitants desservis	930
Nombre d'abonnés	409
<i>Domestiques ou assimilés</i>	409
<i>Autres que domestiques</i>	0
Consommation moyenne	99 litres / habitant / jour
Consommation individuelle unitaire	85 m ³ / abonné / an

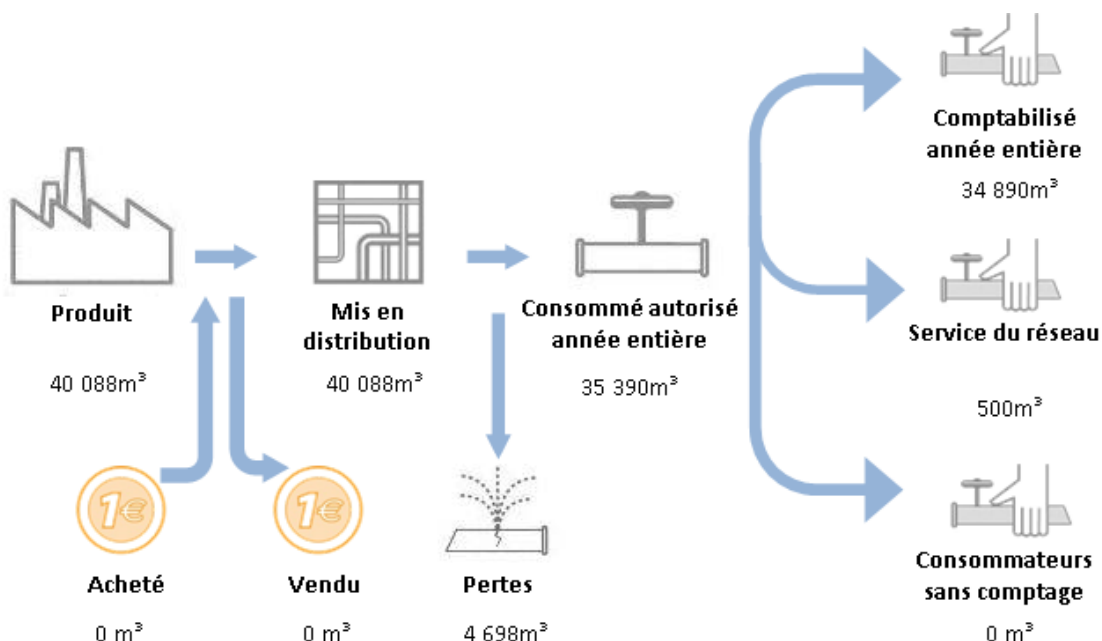
1.2 Volumes

➤ Volumes mis en distribution

<i>En m³</i>	2017	2018
Volume prélevé	38 430	40 244
Besoin usines	156	156
Volume produit et mis en distribution	38 274	40 088
Volume consommé autorisé 365j	34 136	35 390

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé (campagnes de relève) + volume besoin du service (purgés, nettoyages réservoirs, ...) + volume sans comptage (défense incendie, ...)

➤ Synthèse des flux des volumes



➤ Rendement du réseau de distribution

	2017	2018
Rendement	89,2 %	88,3 %
Volume consommé autorisé en m³	34 136	35 390
Volume vendu à d'autres services	0	0
Volume produit en m³	38 274	40 088
Volume acheté à d'autres services	0	0
Indice linéaire de pertes en réseau (en m³/km/jour)	1.03	1.17

*Rendement = volume consommé autorisé + volume vendu à d'autres services / Volume produit + volume acheté à d'autres services * 100*

Indice linéaire de pertes en réseau = volume mis en distribution – volume consommé autorisé / longueur du réseau / 365 jours.

Le tableau suivant récapitule les fuites décelées et réparées depuis 2017 :

	2017	2018	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	1	2	100 %
Nombre de fuites par km de canalisations	0.1	0.2	100 %
Nombre de fuites sur branchement	1	1	0 %
Nombre de fuites sur compteur	0	0	0 %
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0 %
Nombre de fuites sur autres supports	0	0	0 %
Nombre de fuites réparées	2	3	50 %
Linéaire soumis à recherche de fuites en km	2 550	7 200	182,4 %

1.3 Les principales installations

A/ Installations

➤ Installation de production (station de pompage)

-Un forage au lieu-dit « Les Trouillarts » route de Fourdrain où l'eau est traitée (désinfection au chlore gazeux).

-Cette ressource bénéficie d'une autorisation préfectorale pour le prélèvement et l'instauration de périmètres de protection.

- Capacité productive journalière : 700 m³

- Capacité totale de stockage : 120 m³

➤ Réservoir (château d'eau)

- Un réservoir sur tour (château d'eau) d'une capacité de 200 m³.

➤ Réseau

Canalisations	2017	2018	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	13,7	13,7	0.0 %
Longueur d'adduction (ml)	4 800	4 800	0.0 %
Longueur de distribution (ml)	13 670	13 670	0.0 %
<i>dont canalisations</i>	10 956	10 956	0.0 %
<i>dont branchements</i>	2 714	2 714	0.0 %

➤ Branchements

	2017	2018	N/N-1
Nombre de branchements	375	376	0.3 %
Dont branchements plombs	48	31	- 35,4 %
Longueur de branchements (en ml)	2 714	2 714	0

Le nombre de branchements plombs s'élève à **9 %** sur l'ensemble du parc de la commune.

➤ Compteurs

Compteurs	2017	2018	N/N-1
Nombre de compteurs	417	419	0.5 %
Nombre de compteurs remplacés	10	7	-30,0 %
Taux de compteurs remplacés	2.4	1,7	-29,2 %

Les 419 compteurs appartiennent à la commune.

➤ **Ouvrages et équipements réalisés au cours de l'année :**

Sur les installations de production et de stockage :

- Station de pompage : pose de garde-corps au niveau du bassin de rétention des eaux de lavage.

Sur les réseaux :

- Remplacement de 17 branchements plomb dans la rue de Fourdrain.

B/ La qualité de l'eau distribuée
--

Aucune non-conformité n'a été identifiée en 2018, tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique.

Paramètres microbiologiques	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	9	8
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	9	8
Paramètres physico-chimique	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	3	3
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	3	3

- Aucun **pesticide** n'a été détecté en 2018.

- **Teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère :**

La limite de qualité de Chlorure de Vinyle Monomère, principale matière première du PVC, fait l'objet d'une surveillance accrue. De par les caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge des canalisations), le réseau de la commune est susceptible d'être concerné par ce phénomène. A ce jour toutes les analyses réalisées par VEOLIA ou l'ARS se sont révélées conformes.

C/ Les consommations énergétiques

Le bilan des consommations énergétiques sur les ouvrages est le suivant :

Energie facturée consommée (kWh)	2017	2018	N/N-1
Forage, réservoir, reprise (rte de Fourdrain)	29 636	28 738	-3 %

1.4 Les propositions d'amélioration

- Réfléchir au renouvellement des branchements en plomb non remplacés à ce jour (9% du parc).

2. Service public d'assainissement

2.1 Généralités

Par délibération du 13 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de recourir à une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du service assainissement. A l'issue de la procédure de publicité qui s'est tenue du 9 avril au 16 mai 2018, une procédure de négociation a été engagée avec l'unique candidat (VEOLIA). Par délibération du 10 septembre 2018, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise VEOLIA. Le contrat a pris effet le 13 octobre 2018, pour une durée de 10 ans.

L'année 2018 a été marquée par les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées qui ont débuté fin janvier. La mise en service a été effectuée le 19 novembre 2018 avec une période de mise en route progressive de 2 mois. L'achèvement des travaux a été prononcé le 25 janvier 2019.

Le projet de future station d'épuration : historique

2012	- Le Conseil Municipal décide de la construction d'une nouvelle station d'épuration qui servirait à traiter à la fois les effluents du village et de la future zone d'activités du quartier Mangin. - La commune confie à la Société d'Equipement de l'Aisne (SEDA) une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.
2013	- Nomination d'un hydrogéologue agréé chargé d'étudier la possibilité de réutilisation de la station d'épuration militaire. - Etude de la société VERDI sur la possibilité de réutilisation de la station d'épuration militaire.
2015	Le Conseil Municipal décide de retenir le projet de construction d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 1300 eq/hab. Coût des travaux : 1 400 000 € HT. Coût d'exploitation : 50 000 € HT/an.
2016	- Lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre comprenant la conception et la réalisation d'une STEP à boues activées, la modification du réseau d'eau potable, le dossier loi sur l'eau, et le plan d'épandage. - Notification du marché de maîtrise d'œuvre à la société BEIMO. - Etudes préalables (études de sol, géomètre, diagnostics)
2017	- Remise du dossier loi sur l'eau auprès des services de l'Etat. - Lancement de la consultation pour les travaux. - Attribution des marchés le 13 novembre 2017.
2018	- Début des travaux (fin janvier 2018). - Fin des travaux et raccordement (novembre 2018)

Nota : la commune bénéficie des crédits du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (C.R.S.D) pour ce projet à hauteur de 80 % des dépenses engagées.

En parallèle, la commune a entrepris la démolition et le traitement des effluents de son ancienne station d'épuration route de Pouilly et de l'ancienne station d'épuration militaire située dans l'emprise du site de l'entreprise MSV. Les travaux ont débuté au second semestre 2018 et devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2019.

2.2 Les principales installations

La commune de Couvron et Aumencourt dispose d'un réseau d'assainissement collectif de type séparatif (eaux pluviales et eaux usées séparées), d'une station d'épuration et de deux postes de relevage des eaux usées.

A/ Réseau

Le réseau est constitué de 4 888 mètres de canalisations PVC de diamètre 200. L'ensemble des propriétés de la commune est raccordé à ce réseau. Seule la ferme d'Aumencourt n'est pas raccordée. Un assainissement autonome réglementaire a été réalisé en 2002 par le propriétaire.

B/ Installations actuelles

➤ Station d'épuration

La station d'épuration d'une capacité de 1300 équivalent habitants est en service depuis novembre 2018. Le récépissé de la déclaration de la station d'épuration a été donné par M. le Préfet le 6 octobre 2017.

Elle est située à l'est du village, au lieu-dit « l'aérodrome », parcelle AK35. La parcelle est enclavée sur le site de la société MSV France. Une servitude réelle et perpétuelle (droit de passage) via la parcelle AK38 a été instaurée par acte notarié. L'accès à la station d'épuration s'effectue actuellement via la D54, entre Couvron et Vivaise.

Les effluents sont traités selon le schéma suivant (*voir également page suivante*) :

- **Relèvement des effluents** depuis le poste de relevage de la rue de Vivaise jusqu'au canal de dégrillage ;
- **Pré-traitement des effluents** : Le dégraisseur-dessableur combiné assure simultanément la mise en suspension des graisses par aérateur fines bulles, la récupération des graisses par raclage de surface automatique et l'extraction des sables du fond par air-lift alimenté par un compresseur ;
- **Traitement biologique** via le process suivant :
 - Bassin d'aération de 300m³ équipé d'une turbine et d'un agitateur ;
 - Cuve de dégazage ;
 - Cuve de stockage pour déphosphatation au chlorure ferrique
 - Clarificateur raclé à entraînement périphérique (fond et surface).
 - Fosse de récupération des flottants susceptibles de se former au niveau du clarificateur et du dégazage avec retour au poste toutes eaux.
 - Poste toutes eaux pour la reprise des eaux de colatures équipé de 2 pompes de relèvement vers le bassin d'aération.

- [illegible]

Deux postes de relevage des eaux usées sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'assainissement :

- 10

C/ Qualité des rejets

Deux bilans 24 heures ont été réalisés les 12 avril et 30 août 2018 par le SATESE de l'Aisne. **Ils concernent l'ancienne station d'épuration.**

➤ Bilan du 12 avril 2018

<u>Paramètres</u>	<u>Effluents entrant</u>	<u>Effluent sortant</u>	<u>Norme</u>	<u>Rendement</u>
Débit (m³/j)	86	86		
MES (mg/l)	580	190	30	67 %
DCO (mg/l)	1206	527	125	56 %
DBO ₅ (mg/l)	540	160	25	70 %
NTK (mg/l)	118	90	15	23 %

MES = matières en suspension / DCO = demande chimique en oxygène / DBO₅ = demande biochimique en oxygène en 5 jours / NTK = azote total Kjeldhal

➤ Bilan du 30 août 2018

<u>Paramètres</u>	<u>Effluents entrant</u>	<u>Effluent sortant</u>	<u>Norme</u>	<u>Rendement</u>
Débit (m³/j)	84,8	95,5		
MES (mg/l)	520	200	30	57 %
DCO (mg/l)	718	346	125	46 %
DBO ₅ (mg/l)	390	79	25	77 %
NTK (mg/l)	119	98	15	7.3 %

MES = matières en suspension / DCO = demande chimique en oxygène / DBO₅ = demande biochimique en oxygène en 5 jours / NTK = azote total Kjeldhal

Synthèse des deux visites :

- L'effluent en sortie de station de traitement ne respecte pas les normes imposées par le récépissé du 29 novembre 2000 ni par l'arrêté du 21 juillet 2015 (concentrations rédhibitoires atteintes sur les paramètres MES et DBO₅).
- Les filtres à sable sont saturés.

A titre indicatif, voici le bilan 24 heures effectué par le SATESE de l'Aisne sur la nouvelle STEP le 4 avril 2019 :

<u>Paramètres</u>	<u>Effluents entrant</u>	<u>Effluent sortant</u>	<u>Norme</u>	<u>Rendement</u>
Débit (m³/j)	90,4	89		
MES (mg/l)	340	6,2	25	98 %
DCO (mg/l)	867	35	80	96 %
DBO ₅ (mg/l)	290	4	20	99 %
NTK (mg/l)	99	3,7	15	96 %

MES = matières en suspension / DCO = demande chimique en oxygène / DBO₅ = demande biochimique en oxygène en 5 jours / NTK = azote total Kjeldhal

2.3 Interventions au cours de l'année

Interventions effectuées sur la station d'épuration

Des interventions d'entretien préventif ont été effectuées par le prestataire VEOLIA jusqu'à la fin de son contrat le 15 septembre 2018. Ces interventions concernent l'ancienne station d'épuration.

L'entretien du nouvel équipement a été confié à la société VEOLIA via une délégation de service public (cf. page 8) à compter du 13 octobre 2018.

Interventions effectuées sur les réseaux d'assainissement

Réseau eaux usées :

Le curage du réseau des eaux usées représente 1203 ml en 2018. Le curage a été effectué au cours des interventions des 23 avril et du 15 mai 2018.

Le pompage du séparateur à hydrocarbures situé rue St-Privat a été effectué le 18 avril 2019 (4,650 tonnes).

Réseau eaux pluviales et avaloirs :

Le curage du réseau eaux pluviales représente 495 ml en 2018. Le curage a été effectué le 16 mai et le 17 octobre 2018. A cette occasion, 14 avaloirs ont été également curés.

3. PRIX DES SERVICES

➤ **Modalités de tarification :**

Le prix du m³ d'eau potable est composé :

- des consommations : une part pour le fermier (VEOLIA) et une part pour la commune
- d'un abonnement pour le fermier (VEOLIA) ;
- des taxes obligatoires instaurées par l'Agence de l'Eau ;

La facturation est assurée par la société VEOLIA qui reverse à la commune deux fois par an la part communale.

➤ **Prix de l'eau potable et de la gestion des eaux usées :**

	2017	2018	N/N-1
Production et distribution de l'eau			
Abonnement part fermier - VEOLIA (€HT/an)	27.00	27.00	0
Consommations part fermier - VEOLIA (€HT/m ³)	0.5603	0.5603	0
Consommations part commune (€HT/m ³)	1.0100	1.0100	0
Préservation des ressources en eau - Agence de l'eau (€HT/m ³)	0.0780	0.0780	0
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau (€HT/m ³)	0.4200	0.4200	0
Collection et dépollution des eaux usées (redevance assainissement)			
Abonnement part fermier - VEOLIA (€HT/an)	-	-	-
Consommations part fermier - VEOLIA (€HT/m ³)	-	-	-
Consommations part commune (€HT/m ³)	1.0200	1.0200	0
Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m ³)	0.2400	0.2400	0

NB : la modernisation du réseau de collecte et la redevance assainissement sont non assujetties à la TVA.

Le prix TTC du service d'eau potable est de 2.42 € au m³ (2.42 € en 2017).

Le prix TTC du service d'eau potable et d'assainissement est de 3.68 € au m³ (3.68 € en 2017).

Une facture type pour 120 m³ est présentée en annexe. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

Pour information, une hausse du prix du m³ d'eau assainie interviendra en 2019, compte-tenu de la mise en place de la DSP à compter du 13 octobre 2018.